



SYNTHESE DU REGLEMENT INTERIEUR (09/2020)

- Seuls sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle.
- Un badge d'accès aux terrains est remis à chaque personne ayant acquitté sa cotisation. Les adultes ont systématiquement un badge pour les courts intérieurs et un badge pour les courts extérieurs. Les mineurs ont un badge pour les courts extérieurs et disposent d'un badge pour accès aux courts intérieurs s'ils sont âgés de + 14 ans avec paiement d'un forfait « salle » supplémentaire.
- Tout licencié doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis (en compétition le cas échéant) conformément aux règles établies par la FFT (ou questionnaire santé).
- L'accès aux courts est réservé aux seuls membres du club, licenciés.
- Les réservations des terrains sont obligatoires, elles se font par internet via le site www.spuctennis.fr ou l'application « TENUUP ».
- Les membres adultes et enfants disposent de tickets invités-licenciés gratuits dont le nombre est déterminé tous les ans lors de la fixation des tarifs par le comité de direction. Les enfants de l'école de compétition disposent de tickets supplémentaires gratuits (nombre déterminé tous les ans également). Dans ce cadre la réservation en ligne doit se faire avec un ticket invité-licencié.
- Tous les courts doivent être maintenus en parfait état de propreté par les adhérents. Sur les courts en terre battue, il est obligatoire d'entretenir les terrains après avoir joué : cela signifie qu'il faut systématiquement passer le filet et balayer les lignes, arroser si nécessaire.
- Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts. La présence des vélos ou d'animaux est interdite sur les courts. Une éthique sportive est indispensable au sein du club et les adhérents se doivent de respecter les règles de bienséance et de bonne conduite sur les courts.
- En cas de faute grave d'un adhérent, le comité de direction peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans le club-house, les vestiaires et les espaces environnants.
- Le comité directeur est organisé en plusieurs commissions (infrastructures, Enseignement/Équipes, Sponsoring, communication, gestion administrative, animation) qui sont amenées à définir certaines règles et procédures que les adhérents doivent respecter.

Le comité de direction